CONSEIL EXECUTIF
Cent quinzième session
Point 4.12 de l'ordre du jour provisoire

EB115/37 Corr.1 7 janvier 2005

Problèmes de santé publique provoqués par l'alcool

Rapport du Secrétariat

RECTIFICATIF

La deuxième phrase du paragraphe 3 doit se lire comme suit :

Par définition, les estimations de celle-ci et des DALY perdues se limitent aux conséquences des maladies et des accidents, et ne prennent pas en compte les **autres** effets sur la société dans son ensemble ou les problèmes sociaux qui touchent les buveurs et leurs proches, que ces derniers boivent ou non.

La dernière phrase du paragraphe 5 doit se lire comme suit :

La prévalence des troubles **provoqués par la consommation d'alcool** varie considérablement selon les régions du monde, atteignant près de 10 % chez les hommes adultes en Amérique du Nord et dans certaines parties d'Europe orientale en 2000.

= = =